

LEADER 2023-2027	GAL « GRAND QUERCY »	
ACTION	N° 2	Intitulé : « <i>Maintenir une diversité et une richesse culturelle et patrimoniale</i> »
	DATE D'EFFET : XX/XX/XXXX - Initialement : Correspond à la date de sélection du GAL - Suite à modification : application à tous les dossiers déposés à partir de la date de COPROG ayant voté la modification	
DESCRIPTION GENERALE ET LOGIQUE D'INTERVENTION		
1) <u>Thématique(s) prioritaires</u> Attractivité du territoire		
2) <u>Objectif(s) stratégique(s) : Descriptif synthétique</u> <u>Contexte :</u> Le territoire bénéficie de nombreux atouts qui participent à son attractivité et son habitabilité, et à sa diversité et richesse culturelle et patrimoniale : - Un patrimoine matériel et immatériel riche et présent sur l'ensemble du territoire - Des labels : « Grand Site Occitanie », Classements Unesco, musées, festivals, patrimoines... - Un bon maillage d'équipements culturels de proximité. - De nombreux acteurs culturels dans des disciplines variées. L'offre culturelle est très abondante l'été mais plus faible le reste de l'année, portée par un secteur associatif fragilisé. Le volet culture et patrimoine a été un volet important du programme LEADER 2014-2022. 29 projets culturels et patrimoine ont été programmés, soit plus de 33% des projets et 911 711 € de subventions LEADER. L'évaluation montre que LEADER a eu un important effet levier sur les projets « Patrimoine » et « Culturels et artistiques », avec un taux de plus de 40% (taux moyen sur les autres projets 20%) et donc l'importance des financements LEADER dans ce domaine.		
<u>Enjeux :</u> Du latin « cultura » (habiter, cultiver, pratiquer, soigner et entretenir), la notion de culture a ainsi été inventée dans une relation étroite à la nature, et sur une base lexicale qui implique les notions d'habitabilité, d'entretien et de soin. Aussi au sens anthropologique, telle que définie par l'Unesco, elle interroge nos manières de construire ensemble nos modes de vie, nos organisations, nos relations. Le « patrimoine » (ce que l'on tient de nos pères) mais aussi le matrimoine (ce que l'on tient de nos mères) constituent des singularités territoriales et une courroie de transmission pour les générations futures. Plusieurs enjeux intrinsèques doivent donc sous-tendre les projets culturels et patrimoniaux : - la présence artistique en relation avec les habitants pour apporter un autre rapport au monde et au vivant et contribuer à changer les regards		

- la transition écologique et environnementale et le bien-être sur le territoire
- les droits culturels
- la jeunesse
- l'égalité femme-homme.

Objectifs :

Maintenir une diversité et une richesse culturelle et patrimoniale

- proposer et soutenir une offre culturelle à l'année basée sur les ressources et compétences du territoire (cadre de vie / patrimoines, paysages, arts, acteurs culturels ...)
- mobiliser les habitants à participer à la vie culturelle du territoire
- favoriser la participation citoyenne par des projets et pratiques artistiques
- décloisonner les approches (artistiques, environnementales, sociales, scientifiques...)
- développer des projets collectifs, favoriser les échanges interculturels et les coopérations
- Préserver, valoriser et transmettre les patrimoines et les patrimoines (culturel, naturel, immatériel...)
- favoriser les échanges interculturels et les coopérations
- accompagner l'innovation culturelle (nouvelles pratiques culturelles...)
- soutenir les projets qui limitent les impacts sur l'environnement et favorisent les éco-pratiques
- favoriser l'émergence de nouvelles manières d'être au monde en interdépendance avec le reste du vivant, humain et non-humain

Développer, professionnaliser et consolider l'existant (équipements, structures, artistes...)

- assurer un maillage d'équipements culturels équilibré (rénovation, extension, zones blanches...)
- l'accès aux services culturels :
accessibilité/handicap/mobilité/démocratiser/éducation/médiation, accès pour les plus démunis
- pérenniser l'offre l'existante à l'année

Accompagner et structurer un projet culturel de territoire qui s'inscrit dans les droits culturels prenant en compte les notions de coopération, participation, gouvernance, transversalité et enjeux de la transition écologique.

Descriptif des actions = objectifs opérationnels

1. Créer du lien et de l'interrelation, « faire territoire ensemble »

- 1.1 Animer et accompagner un réseau d'acteurs pour une meilleure interconnaissance, communication et favoriser la mutualisation
- 1.2 Améliorer la communication par la création d'outils pour rendre l'offre accessible à tous
- 1.3 Encourager et valoriser le bénévolat par la formation

2. Proposer une offre culturelle à l'année

- 2.1 Encourager la présence d'artistes au plus près des habitants, créer du lien avec le territoire : résidence contextuelle, pratique artistique, création participative
- 2.2 Aider les festivals et événements culturels dans une démarche de professionnalisation, mutualisation, transition et aide au démarrage
- 2.3 soutenir et accompagner les volets coopératifs des saisons culturelles (projets collaboratifs, équipe artistique associée, fil thématique en lien avec des sujets sociétaux...)
- 2.4 Développer l'offre culturelle itinérante au plus près des habitants

○ 2.5 Développer l'éducation et la médiation culturelles et soutenir des activités artistiques en partenariat avec tout type d'établissement (sanitaire et social, jeunesse, tiers-lieux...) 3. Avoir un maillage d'équipements culturels adaptés aux enjeux, en soutien à l'offre culturelle ○ 3.1 Créer des équipements culturels et adapter les équipements culturels existants, qui s'inscrivent dans une politique culturelle avec une programmation et un budget de fonctionnement ○ 3.2 Aider à l'acquisition d'équipements et de matériels mutualisés pour des salles existantes ○ 3.3 Proposer des équipements mobiles 4. Préserver, valoriser, transmettre les patrimoines et patrimoines et accompagner ce qui fera patrimoine demain ○ 4.1 Sauvegarder le patrimoine emblématique, remarquable, rare ○ 4.2 Favoriser la mise en réseau patrimoniale et les échanges autour d'un projet collectif ○ 4.3 Favoriser la découverte des patrimoines à travers l'itinérance ○ 4.4 Favoriser la transmission intergénérationnelle et la collecte de mémoires ○ 4.5 Créer, accompagner et mettre en réseau les lieux d'interprétation, de conservation et de découverte ○ 4.6 Créer des aménagements paysagers et accompagner les réseaux paysagers
3) <u>Lien/articulation avec les autres stratégies et outils</u> Projet de territoire du Grand Quercy, Charte du Parc naturel régional des Causses du Quercy Diagnostic culturel de territoire, Projets culturels de territoire des EPCI, Ville et Pays d'art et d'histoire CRTE, le CTO, le SCOT, Petites villes de demain
MODALITES D'INTERVENTION
1) <u>Les types d'opérations</u> • Actions et outils de promotion et communication ; • Création, développement, maintien et mutualisation de services, d'activité, d'outils et de produits ; • Création, reprise, développement et implantation d'entreprises et de filières ; • Formation, animation, accompagnement, expertise et assistance ; • Opérations immobilières ; • Organisation et animation liées à l'évènementiel ; • Réalisation d'Etude ; • Réalisation, développement, modernisation ou mise en place d'aménagements, de travaux, de constructions et d'équipements (dont achat) ;
2) <u>Les bénéficiaires</u> Acteurs locaux porteurs d'un projet s'inscrivant dans la stratégie LEADER/DLAL quelque-soit leur forme juridique à l'exception des bénéficiaires exclus ci-dessous :
3) <u>Les conditions d'admissibilité</u> 2.1 Privilégier les artistes du territoire : Un artiste du territoire doit être associé au projet, sinon doit être justifié 2.2 Intervention sur les dépenses liées à : Professionnalisation : formation des salariés, création de postes pérennes

Mutualisation : d'équipement, matériel, personnel avec d'autres acteurs culturels

Transition écologique, énergétique et sociale

Aide au démarrage (sur 3 ans) : portage par un acteur professionnel, dimension à minima intercommunale, financement intercommunal

Le maître d'ouvrage doit fournir un budget global du festival/événement qui montre l'effet levier et incitatif du LEADER pour le projet.

3.1 Créer et adapter des équipements culturels qui s'inscrivent dans une politique culturelle avec une programmation et un budget de fonctionnement. Le M.O. devra fournir une note explicative et un acte d'engagement concernant le mode de gestion prévu pour les 5 ans suivant sa réalisation. L'équipement doit soit être géré par un professionnel, soit des acteurs culturels doivent être impliqués dans la définition du projet et du programme culturel de l'équipement. La chargée de mission culture PETR devra être associée lors de la définition du projet.

4.5 La chargée de mission culture devra être associée sur la dimension mise en réseau des équipements.

4.6 Créer des aménagements paysagers : projets issus d'une réflexion territoriale (à l'échelle à minima communautaire), type plan de paysage, avec association du CAUE

4) Les dépenses éligibles (coûts admissibles)

Toute dépenses matérielle ou immatérielle s'inscrivant dans la stratégie LEADER/DLAL à l'exception des dépenses exclues dans la liste ci-dessous :

Travaux de voirie, réseau, parking, inéligibles

5) Les montants et taux d'aide applicables

- Taux maximal d'aides publiques :
 - 80% sous réserve du régime d'aide d'Etat applicable et sous réserve du respect de la législation nationale et européenne.
 - Sauf 65% pour les investissements productifs non liés à l'environnement et au climat (cf. Le règlement fixe un taux d'aide publique (TAP) max sur l'intervention 77.05).
- Taux de cofinancement du FEADER : 80% de la dépense publique cofinancée.
- Plancher de l'aide FEADER :
 - Collectivités et leurs groupements, autres établissements publics : 10 000 €
 - Personnes physiques, entreprises, associations, fondations : 4 000 €
- Plafond de l'aide FEADER : 50 000€ pour les M.O. publics, 70 000€ autres M.O.

6) Co financements mobilisables

Etat : DETR, DRAC, Conseil Régional, Département du Lot, EPCI

7) Lignes de partage avec les autres fonds européens

Objectif de la Fiche Action s'inscrivant dans une thématique soumise à ligne de partage :

- **FEDER OS5**
 - *Equipements culturels de proximité : médiathèques, théâtres, écoles de musique, de danse...*
Seuil 150 000€ d'investissement
 - *Infrastructures structurantes culturelles : musées d'intérêt régional ou national*
Seuil 200 000€ d'investissement

8) Eléments concernant la sélection des opérations

L'examen et la sélection des projets relevant de cette fiche-action feront l'objet de critères définis par le comité de programmation et formalisés au travers d'une grille de sélection.

9) Informations spécifiques sur la fiche-action : suivi et indicateurs

Parmi les indicateurs proposés par la Commission et à des fins de simplification, il s'agira par fiche-action de retenir 1 à 2 indicateurs maximum parmi les 4 figurant dans le tableau ci-dessous et de définir pour chacun les valeurs des cibles.

Dans la liste des indicateurs obligatoires ci-dessous :

Numéro et intitulé de l'indicateur	Détail de l'indicateur	Valeur 2024 - 2029
R.27 Performances liées à l'environnement ou au climat grâce à des investissements dans les zones rurales	Nombre d'opérations contribuant à la durabilité environnementale et à la réalisation des objectifs d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à celui-ci dans les zones rurales	
R. 37 : Croissance et emploi dans les zones rurales	Nouveaux emplois bénéficiant d'une aide dans le cadre des projets relevant de la PAC	
R. 39 : Développement de l'économie rurale	Nombre d'entreprises rurales, y compris d'entreprises du secteur de la bioéconomie, ayant reçu une aide au titre de la PAC pour leur développement	
R.41 : Connecter l'Europe rurale	Part de la population rurale bénéficiant d'un accès amélioré aux services et à l'infrastructure grâce au soutien de la PAC	10 %
R.42 Promouvoir l'inclusion sociale	Nombre de personnes couvertes par des projets d'inclusion sociale	150

Dans la liste des indicateurs optionnels :

Numéro et intitulé de l'indicateur	Détail de l'indicateur	Valeur 2024 - 2029
R1 Améliorer les performances grâce aux connaissances et à l'innovation	Nombre de personnes bénéficiant de conseils, d'une formation, d'un échange de connaissances ou participant à des groupes opérationnels du partenariat européen d'innovation (PEI) soutenus par la PAC afin d'améliorer les performances durables en matière économique, sociale, environnementale, climatique et d'utilisation efficace des ressources	
R10 Meilleure organisation de la chaîne d'approvisionnement	Part des exploitations agricoles participant à des groupes de producteurs, des organisations de producteurs, des marchés locaux, des circuits d'approvisionnement courts et des systèmes de qualité soutenus par la PAC	
R.18 Aide à l'investissement pour le secteur forestier	Total des investissements visant à améliorer les performances du secteur forestier	
R.40 Transition intelligente de l'économie rurale	Nombre de stratégies relatives aux villages intelligents bénéficiant d'une aide	